

# Comment se préparer aux rencontres

## Parents

- S'informer de la date, de l'heure ainsi que des personnes présentes à la rencontre.
- Si possible, se documenter, s'informer et demander le point de vue de différents organismes sociaux.
- Il est possible de demander à des intervenants du milieu scolaire ou à des partenaires externes de soutenir votre démarche de préparation
- Lister les forces et les difficultés de l'enfant avec des exemples à l'appui.
- Mettre par écrit les questions, les attentes (progrès, objectifs à travailler, etc.) et les solutions que vous proposez.
- Se préparer à collaborer et à s'impliquer pour trouver les besoins prioritaires de l'enfant, car c'est une concertation; votre avis et vos suggestions sont très précieux.

Pendant la rencontre, il ne faut pas hésiter à demander des explications supplémentaires.

## Élève

- Prévenir l'enfant et vérifier s'il accepte de participer aux rencontres.
- S'il y a lieu, relire avec lui le plan d'intervention de l'année précédente ou le rapport de la dernière rencontre.
- L'informer du nom des participants à la rencontre.
- L'inviter à écrire (en cas d'impossibilité, écrire pour lui) ses questions ou ses suggestions.

## L'école

- Déterminer, avec les intervenants et les parents, la date, l'heure et le local de la rencontre.
- Déterminer avec les parents, les personnes qui participeront à la rencontre.
- Procéder à la cueillette d'information et en garder des traces.
- Identifier un animateur qui permettra à chacun de s'exprimer, qui ramènera la discussion si celle-ci dévie, qui résumera et clarifiera les points plus spécialisés.
- Identifier un secrétaire pour noter les décisions.
- Prévoir un formulaire de consignation et remettre une copie du plan d'intervention aux parents.



# La loi

## Article 96.14 (L.I.P.)

*Le directeur de l'école, avec l'aide des parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du personnel qui dispense les services à cet élève et l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable, établit un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève. Ce plan doit respecter la politique de la commission scolaire sur l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et tenir compte de l'évaluation des capacités et besoins de l'élève faite par la commission scolaire avant son classement et son inscription dans l'école.*

*Tout élève en difficulté ou handicapé a droit à un plan d'intervention pour l'aider à réussir son cheminement scolaire.*

# Récours

Tout parent insatisfait du plan d'intervention de son enfant peut :

1. Discuter avec la direction de l'école.
2. Communiquer avec les Services éducatifs-Jeunes.
3. Référer au Secrétariat général.

De plus, à la demande des parents, selon la Loi sur l'instruction publique, article 187 :

*Le comité (consultatif des services aux EHDAA) peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.*

Vous pouvez rejoindre le comité EHDAA en communiquant avec les Services éducatifs de la Commission scolaire des Navigateurs au 838-8300, poste 52004 ou en téléphonant à un membre du comité EHDAA ou en consultant notre site internet : <http://ecoles.csdn.qc.ca/ehdaa/>



# Le plan d'intervention



*Un outil pour la réussite scolaire*

## Qu'est-ce qu'un plan d'intervention

Le plan d'intervention est un outil de planification des interventions éducatives nécessaires pour répondre aux besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

Il découle de l'analyse des capacités et des besoins de l'élève et précise les objectifs, les moyens, les responsabilités, les échéanciers de même que les modalités pour évaluer l'atteinte des objectifs.

Le plan d'intervention permet la coordination des actions de tous les intervenants, des parents et de l'élève, au sein d'une démarche concertée. Il doit permettre à l'élève de clarifier son projet scolaire et de favoriser son engagement.

## Pourquoi ?

- Pour faire le point sur la situation problématique.
- Pour adapter les interventions aux besoins spécifiques de l'élève.
- Pour favoriser la complicité et la concertation école-partenaires externes -famille.

## Qui participe au plan d'intervention et quel est le rôle de chacun

### Direction d'école

Elle a la responsabilité d'établir le plan d'intervention. Elle voit aussi à la réalisation du plan et en assure une révision périodique.

### Parents

Ils sont des participants essentiels dans l'élaboration du plan d'intervention. Ils sont les seuls intervenants qui ne changeront pas d'une année à l'autre. Ils participent à l'étude de la situation, à l'application et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs du plan d'intervention.

### Enseignants

Ils sont les mieux placés pour donner des informations sur les apprentissages et le comportement de l'élève en classe et pour appliquer les mesures suggérées.

### Élève

La participation et le consentement de l'élève facilitent le choix des moyens les plus appropriés et favorisent l'atteinte des objectifs fixés. C'est son plan d'intervention.

### Intervenants du milieu scolaire

Ils peuvent aider à l'élaboration du plan d'intervention et selon les situations, ils peuvent intervenir dans la recherche de solutions

### Partenaires externes

Toute autre personne impliquée auprès de l'élève ou qui vient en support aux parents.  
Ex. : CRDI, CRDP, CSSS, Hôtel-Dieu de Lévis, APHL.

## Comment s'élabore et se déroule un plan d'intervention ?

### Préambule

Généralement, ce sont les enseignants ou les parents qui signalent une situation problématique. La direction initie, après en avoir informé les parents et obtenu leur autorisation, un processus d'évaluation des capacités et des besoins de l'élève. Les parents participent à ce processus d'évaluation.

Le bilan des évaluations permet à la direction, avec l'aide des autres intervenants, d'élaborer un plan d'intervention. Elle fixe une date de rencontre et elle précise qui sont les intervenants qui seront présents.

### Les phases

#### Phase 1 : Collecte et analyse de l'information

- Faire un portrait de la situation.
- Dresser un bilan présentant les capacités ainsi que les besoins de l'élève.
- Dégager une vision commune des besoins prioritaires de l'enfant.

#### Phase 2 : Planification des interventions

- Formuler des objectifs observables, mesurables et réalistes.
- Identifier les moyens et les stratégies à mettre en place pour favoriser l'atteinte des objectifs poursuivis.
- Répartir les rôles, les tâches et les responsabilités de chacun.
- Déterminer l'échéancier et les critères d'évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs.

#### Phase 3 : Réalisation des interventions

- Les participants mettent en action le plan convenu.
- La direction coordonne la mise en œuvre du plan ainsi que les rencontres des suivis périodiques.
- Si des éléments nouveaux ou des difficultés se présentent, la direction de l'école procède à la révision du plan d'intervention.
- Dans tous les cas, l'élève et ses parents sont associés au processus; selon les besoins, les intervenants concernés sont présents.

#### Phase 4 : Révision du plan d'intervention

- Évaluer le degré d'atteinte des objectifs.
- Évaluer la pertinence de reconduire le plan d'intervention ou d'y mettre fin.
- Réajuster, au besoin, les éléments du plan en fonction des capacités et des besoins de l'élève.